

Compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2025 Commune de Villebois-les-Pins

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Villebois-les-Pins, se sont réunis à 17 heures 30, à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 25 mars 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Jean-Claude GERMAIN, Bernard GIORDANO, Jennifer NORIS, Franck POREE, Marianne ROUX.

Etait absente : Stéphanie BOUSQUET.

Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 30.

M. GERMAIN Jean Claude est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du Conseil précédent du 28 décembre 2024.

1- Approbation et vote du compte financier unique (CFU) 2024 :

Présenté par M. le 1^{er} Adjoint et examiné par les membres du conseil, le compte financier 2024 s'établit comme suit :

Section Fonctionnement :

Dépenses :	50877.53 €
Recettes :	69685.17 €
Report section de fonctionnement 2023 :	24328.41 €
Excédent de clôture :	43136.05 €
Reste à réaliser	0.00€

Section Investissement :

Dépenses :	56620.55 €
Recettes :	19399.48 €
Report investissement 2023 :	12670.68 €
Déficit de clôture :	-24550.39 €
Reste à réaliser	18364.00 €
Résultat cumulé	-6186.39 €

Le compte financier 2024 est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal.

2- Présentation et vote du budget primitif 2025.

Mme le Maire présente le budget primitif pour l'année 2025.

Les sections suivantes sont équilibrées en dépenses et recettes :

- Fonctionnement : 82325.00 €
- Investissement : 66301.39 €

3- Vote du taux d'imposition des 3 taxes (TPB, TPNB, TH)

Après discussion, l'ensemble du conseil municipal adopte la révision des taux d'imposition comme suit :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 25.70% (*taux 2024/ 25.56%*)
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 109.30% (*taux 2024/108.72%*)
- Taxe d'habitation : 8.55% (*taux 2024/8.51%*)

4- Vote de la taxe d'aménagement.

Le Conseil municipal décide de maintenir la taxe d'aménagement à son taux actuel soit 2%.

5- Délibération pour le soutien à la candidature du PNR des Baronnies Provençales au Label RICE :

Le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales s'est engagé dans une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) pour protéger et valoriser la qualité du ciel nocturne.

A l'unanimité du conseil municipal, la commune soutient la candidature du Parc des Baronnies Provençales au label Réserve Internationale de Ciel Etoilé et s'engage à mettre en place des actions destinées à protéger et améliorer la qualité du ciel et de l'environnement nocturne.

6- Adhésion au CYPRES

Après présentation du projet par Mme le Maire, le conseil municipal décide d'adhérer au Centre d'Information pour la Prévention des Risques majeurs pour bénéficier de son expertise en vue de la rédaction du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

7- Questions diverses.

Suite à l'achat de la parcelle jouxtant la station d'épuration, le nettoyage du terrain, l'élagage des fruitiers fera l'objet d'un travail collectif cet automne.

Le PNR nous offre des plants de tilleuls qui seront mis en containers en attendant leur plantation en fin d'année (notamment aux abords du nouveau cimetière)



Tous les points ont été abordés. Madame le Maire clôt la séance et remercie les conseillers municipaux à 19 h30.

Madame le Maire,
Marianne ROUX.